

[Comment participer](#)

[Le Parisien](#)

[L'Équipe](#)

[Contacts](#)

[Jury](#)

[Règlement](#)

CHALLENGEZ VOS ÉQUIPES
pour faire bénéficier votre agence d'une visibilité exceptionnelle dans



**GAGNEZ 1 MILLION D'EUROS
D'ESPACE PUBLICITAIRE**



Rien que pour vos marques

**GAGNEZ DE
L'ESPACE !**

Comment participer

Le Parisien

L'Équipe

Contacts

Jury

Règlement

01

CHOISISSEZ

UN FORMAT IMPACTANT
PARMI LES FORMATS
SPÉCIAUX DE L'ÉQUIPE +
AUJOURD'HUI-EN-FRANCE
/ LE PARISIEN

02

CRÉEZ

UN MESSAGE POUR
VOTRE AGENCE ET
DÉCLINEZ LE SUR NOS
2 MARQUES EN
FORMAT PRINT + WEB

03

ENVOYEZ

VOS CRÉATIONS
JUSQU'AU 15 SEPT. 10

Par mail à :

concoursdecreativite@amaurymedias.fr

ou par courrier à :

Amaury Médias – concours de créativité
738 rue Yves KERMEN, 92100 Boulogne



Rien que pour vos marques

GAGNEZ DE L'ESPACE !



3 FORMATS AU CHOIX

1 SEUL FORMAT POSSIBLE



1
FORMAT U



2
FORMAT T RENVERSÉ



3
FORMAT 1/2 DIAGONALE



Rien que pour vos marques

GAGNEZ DE L'ESPACE !

1 - FORMAT U

338,7 mm

48 mm



VOTRE ESPACE

ESPACE VOTRE

47,4 mm

544 mm

1 SUR 3 >

FERMER



Rien que pour vos marques

GAGNEZ DE L'ESPACE !

2 - FORMAT T RENVERSÉ

120 mm

287,9 mm

VOTRE ESPACE

50,8 mm

544 mm

< 2 SUR 3 >

FERMER



Rien que pour vos marques

GAGNEZ DE L'ESPACE !

3 - FORMAT 1/2 DIAGONALE



338,7 mm

260 mm

< 3 SUR 3

FERMER



Rien que pour vos marques

**GAGNEZ DE
L'ESPACE !**

L'ÉQUIPE 3 FORMATS AU CHOIX
1 SEUL FORMAT POSSIBLE



1
FORMAT U



2
FORMAT T RENVERSÉ



3
FORMAT PODIUM



Rien que pour vos marques

GAGNEZ DE L'ESPACE !

1 - FORMAT U



1 SUR 3 >

FERMER



Rien que pour vos marques

GAGNEZ DE L'ESPACE !

2 - FORMAT T RENVERSÉ

2x2 colonnes

112 mm

408 mm

742 mm

< 2 SUR 3 >

FERMER



Rien que pour vos marques

GAGNEZ DE L'ESPACE !

L'ÉQUIPE



1
FORMAT U

3 - FORMAT PODIUM



< 3 SUR 3

FERMER



Rien que pour vos marques

**GAGNEZ DE
L'ESPACE !**

[Comment participer](#)

[Le Parisien](#)

[l'Équipe](#)

[Contacts](#)

[Jury](#)

[Règlement](#)

Eric SCHNUBEL
01 41 04 97 14
eschnubel@amaurymedias.fr

Marianne SIPROUDHIS
01 41 04 97 10
msiproudhis@amaurymedias.fr

Christèle CAMPILLO
01 41 04 98 12
ccampillo@amaurymedias.fr



Rien que pour vos marques

**GAGNEZ DE
L'ESPACE !**

[Comment participer](#)

[Le Parisien](#)

[l'Équipe](#)

[Contacts](#)

[Jury](#)

[Règlement](#)

PRESIDENT DU JURY

Philippe VANDEL
Journaliste

Anne-Marie GAULTIER DREYFUS
Galeries Lafayette / BHV,
Présidente du Club
des Annonceurs

Françoise HERNAEZ-FOURRIER
Kantar Media

Julien LEFEVRE
Carat Sponsorship

Evelyne CRUSET
Peugeot

Thierry AMAR
Offremedia

Ludovic CHABOUREAU
Société Générale

Alexandra de CHAZEUX
Sony Ericsson

Thomas JAMET
Newcast

Bertrand SUCHET
Président du Club des
Directeurs Artistiques

Marianne SIPROUDHIS
Présidente Amaury Médias

Yannick WITTENAUER/
Olivier RADANNE
Fuse

Nathalie HOFFET
Sony France

Thomas ANTONIETTI
Havas Cross-Media



Rien que pour vos marques

**GAGNEZ DE
L'ESPACE !**

[Comment participer](#)

[Le Parisien](#)

[l'Équipe](#)

[Contacts](#)

[Jury](#)

[Règlement](#)

RÈGLEMENT DU CONCOURS "GAGNEZ DE L'ESPACE !" Edition 2010

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR DU CONCOURS

La Société par Action Simplifiée AMAURY MEDIAS au capital social 2.430.000 Euros, inscrite au RCS de Nanterre 389.505.850, dont le siège social est 738 rue Yves Kermen, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, représentée par Marianne SIPROUDHIS.

AMAURY MEDIAS est la régie publicitaire des quotidiens L'EQUIPE et LE PARISIEN/AUJOURD'HUI EN FRANCE. Elle organise un concours intitulé «GAGNEZ DE L'ESPACE !» du 29 juin au 15 septembre 2010, afin d'offrir aux Agences de publicité et Agences média des emplacements publicitaires sur ces quotidiens pour leur propre promotion.

ARTICLE 2 : PARTICIPATION

Ce concours gratuit et sans obligation d'achat, est ouvert à toutes les Agences de publicité d'une part et aux Agences média d'autre part, dont le siège social se situe en France.

Le concours est limité à une seule participation par Agence.



Rien que pour vos marques

**GAGNEZ DE
L'ESPACE !**

[Comment participer](#)

[Le Parisien](#)

[l'Équipe](#)

[Contacts](#)

[Jury](#)

[Règlement](#)

RÈGLEMENT DU CONCOURS "GAGNEZ DE L'ESPACE !" Edition 2010

ARTICLE 3 : ANNONCE DU JEU

Ce concours est annoncé :

- Auprès des principales Agences de publicité et Agences média le 29 et 30 juin 2010, une documentation leur sera remise par AMAURY MEDIAS.
- Sur le site Internet www.amaurymedias.com entre le 29 juin et 15 septembre 2010 au plus tard.

Les Agences pourront, sur le site Internet et sur les brochures distribuées, prendre connaissance des informations suivantes :

- Le nom du concours
- La date du début du concours
- La dotation à gagner lors du concours ainsi que sa valeur commerciale



Rien que pour vos marques

**GAGNEZ DE
L'ESPACE !**

[Comment participer](#)

[Le Parisien](#)

[L'Équipe](#)

[Contacts](#)

[Jury](#)

[Règlement](#)

RÈGLEMENT DU CONCOURS "GAGNEZ DE L'ESPACE !" Edition 2010

ARTICLE 4 : DESCRIPTION DU CONCOURS

4.1 Principe du concours :

Le concours consiste en la réalisation d'une campagne de publicité, par l'Agence participante, sur les quotidiens L'EQUIPE et LE PARISIEN/AUJOURD'HUI EN FRANCE en version papier et web.

Les Agences participantes devront réaliser, pour leur propre promotion, une création pour le journal L'EQUIPE sur un format spécial choisi parmi trois choix possibles, et une création pour le journal LE PARISIEN/AUJOURD'HUI EN FRANCE sur un format spécial choisi parmi trois choix possibles.

Le thème est libre.

Un vainqueur parmi les Agences de publicité et un vainqueur parmi les Agences média sera désigné, au cours de la première quinzaine de septembre, par un Jury en fonction de la qualité de sa création, notamment l'intérêt du message choisi et son adaptation sur les différents quotidiens...

Tous les projets de publicité seront conservés, à l'issue du concours par AMAURY MEDIAS, qui se réserve la possibilité de les utiliser dans sa communication interne et externe.

La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas de perte des envois ou de retard de l'acheminement postal, notamment en cas de grève des services postaux ou d'adresse erronée.



Rien que pour vos marques

**GAGNEZ DE
L'ESPACE !**

RÈGLEMENT DU CONCOURS "GAGNEZ DE L'ESPACE !" Edition 2010

4.2 Modalités :

Les Agences candidates souhaitant participer au concours doivent adresser leurs créations soit par mail, à l'adresse concoursdecreativite@amaurymedias.fr, soit par courrier, à AMAURY MEDIAS- concours de créativité- 738 rue Yves Kermen, 92100 Boulogne-Billancourt, en indiquant leurs coordonnées (dénomination de l'Agence, adresse, ainsi que le nom et prénom du responsable du projet, son adresse, ses coordonnées téléphoniques, son adresse mail) et selon les modalités définies dans la fiche technique ci-après.

Les vainqueurs, seront choisis par un jury de professionnels, qui se réunira pendant la seconde quinzaine de septembre, pour désigner, les deux lauréats de la 1^e édition du concours "Gagnez de l'Espace !".

Les Agences lauréates seront informées par courrier individuel et/ou par mail. Par-ailleurs, leurs noms seront annoncés sur le site Internet www.amaurymedias.com/concoursdecreativite.



Rien que pour vos marques

**GAGNEZ DE
L'ESPACE !**

[Comment participer](#)

[Le Parisien](#)

[L'Équipe](#)

[Contacts](#)

[Jury](#)

[Règlement](#)

RÈGLEMENT DU CONCOURS "GAGNEZ DE L'ESPACE !" Edition 2010

ARTICLE 5 : DOTATION

Les Agences lauréates remportent des emplacements publicitaires dans les quotidiens L'EQUIPE et LE PARISIEN/AUJOURD'HUI EN FRANCE d'une valeur d'un (1) million d'euros, soit l'équivalent d'une campagne de publicité d'une semaine dans les deux quotidiens.

L'emplacement des publicités est non garanti et sera déterminé par AMAURY MEDIAS, en fonction des disponibilités. La campagne se déroulera en simultané dans les deux quotidiens.

La campagne peut être diffusée jusqu'au 31 décembre 2010, aucun report sur 2011 ne sera possible.

Ces prix ne pourront pas faire l'objet d'un versement de leur contre-valeur en espèces ni d'un échange, et ne pourront pas être transmis à un tiers quel qu'il soit.

ARTICLE 6 : PRÉROGATIVES D'AMAURY MEDIAS

AMAURY MEDIAS se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre ou d'annuler le présent concours, si les circonstances l'exigent, notamment en cas de force majeure, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

En cas de nécessité, AMAURY MEDIAS se réserve le droit de modifier le présent règlement et d'en informer les participants par la voie du site Internet www.amaurymedias.com.



Rien que pour vos marques

**GAGNEZ DE
L'ESPACE !**

RÈGLEMENT DU CONCOURS "GAGNEZ DE L'ESPACE !" Edition 2010

ARTICLE 7 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

AMAURY MEDIAS remboursera au tarif en vigueur, le coût de l'envoi du projet, à tous les participants qui en feront la demande expresse par courrier.

ARTICLE 8 : OBTENTION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement sera adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande, par lettre portant ses noms et adresse, à l'adresse suivante :

AMAURY MEDIAS

Jeu concours

"Gagnez de l'Espace"

738 rue Yves Kermen

92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Il peut également être imprimé à partir du site www.amaurymedias.com/.



Rien que pour vos marques

**GAGNEZ DE
L'ESPACE !**

RÈGLEMENT DU CONCOURS "GAGNEZ DE L'ESPACE !"

Edition 2010

ARTICLE 9 : CESSION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les Agences participantes cèdent à titre gracieux, à AMAURY MEDIAS l'ensemble des droits de propriété intellectuelle relatifs à leurs créations, pour sa communication interne et externe.

La cession des droits est consentie pour toutes les langues, pour le monde entier et pour la durée de la propriété littéraire et artistique telle qu'elle résulte des lois et conventions internationales en vigueur et de ses éventuelles prorogations et prolongations.

Les droits cédés comprennent notamment :

Le droit de reproduction, qui comporte notamment :

- le droit de reproduire et d'adapter les créations sur tous supports existants ou à venir (notamment tous supports audiovisuels, supports de presse écrite, supports radiophoniques, web et tous supports multimédia) sous toutes formes;
- le droit de reproduire et d'adapter les créations sous toutes formes d'édition : ordinaire, reliée, populaire, en clubs, en gros caractères ou dans une anthologie ;
- le droit de reproduire et d'adapter les créations dans les journaux et périodiques, affiches, posters et plus généralement sur tous supports à vocation publicitaire existants ou à venir ;
- le droit de reproduire et d'adapter les créations par photographies et dessins, et sous toutes autres formes relevant des arts graphiques et plastiques ;
- le droit de reproduire et d'adapter les créations par reprographie, ou tous autres procédés analogues existants ou à venir qu'ils soient électroniques, analogiques, magnétiques ou numériques ;



Rien que pour vos marques

**GAGNEZ DE
L'ESPACE !**

RÈGLEMENT DU CONCOURS "GAGNEZ DE L'ESPACE !" Edition 2010

- le droit de reproduire les créations et de les adapter sous forme d'édition électronique, en particulier en CD-Rom, CD-I, CD-photo, DVD, par réseau numérique (notamment Internet), vidéogrammes et vidéodisques ou par tous autres procédés analogues existants ou à venir ;

Le droit de représentation, qui comporte notamment :

- le droit de communication au public les créations et leur adaptation par tous procédés audiovisuels connus ou inconnus à ce jour, notamment cinéma, télédiffusion (par ondes, câble, satellites, etc...), vidéo, sur tous supports et en tous formats connus et inconnus, soit directement, et ce tant dans les secteurs commercial que non commercial, public que privé, en vue de la réception collective et/ou domestique (notamment par télévision, par vente ou location sur tous supports aux particuliers...);
- le droit de représenter les créations et leurs adaptations sur tous réseaux existants ou à venir, notamment les réseaux intranet et extranet, les réseaux de téléphonie mobile ;
- le droit de communiquer les représentations, reproductions et adaptations visées ci-dessus au public par tous moyens, vente, location, prêt ou autres procédés de communication au public existants ou à venir.



Rien que pour vos marques

**GAGNEZ DE
L'ESPACE !**

RÈGLEMENT DU CONCOURS "GAGNEZ DE L'ESPACE !"

Edition 2010

ARTICLE 10 : UTILISATION DES MARQUES ET LOGOS

En participant au concours, les agences candidates reconnaissent expressément et acceptent que leurs dénominations ou raisons sociales, marques et logos puissent être reproduits et publiés par AMAURY MEDIAS, pendant cinq ans, à titre gracieux, sur quelque support que ce soit, notamment à la télévision, à la radio, dans la presse, sur les téléphones mobiles et sur le site Internet www.amaurymedias.com, dans le monde entier exclusivement dans le cadre d'actions publi-promotionnelles et/ou d'informations des agences de publicité et médias concernant le présent concours ou d'autres concours similaires organisés par AMAURY MEDIAS.

ARTICLE 11 : INTERPRÉTATION DU RÈGLEMENT

La participation au présent concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Toutes contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement seront tranchées par les organisateurs dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération.



Rien que pour vos marques

**GAGNEZ DE
L'ESPACE !**

RÈGLEMENT DU CONCOURS "GAGNEZ DE L'ESPACE !" Edition 2010

FICHE TECHNIQUE

Chaque dossier doit être composé:

- D'une lettre, sur laquelle doit apparaître la dénomination de l'agence, son adresse, le nom et le prénom de la personne responsable du projet, ses coordonnées téléphoniques et son adresse mail.
- D'une création pour le journal L'EQUIPE sur un format spécial choisi parmi les trois formats spéciaux suivant:
 1. Format U
 2. Format T renversé
 3. Format PODIUM
- D'une création pour le journal LE PARISIEN/AUJOURD'HUI EN FRANCE sur un format spécial parmi les trois formats spéciaux suivant :
 1. Format U
 2. Format T renversé
 3. Format 1/2 diagonale

En option, les participants pourront décliner leurs propositions sur le web aux formats suivants :

- Hypothèse 1 : interstitiel + mega banner expand
- Hypothèse 2 : interstitiel + mega banner expand vidéo

(Format Interstitiel : 800 x 600 ; format Mega banner expand ou expand vidéo : 728 x 90 dépliée 728 x 300)



Rien que pour vos marques

**GAGNEZ DE
L'ESPACE !**

RÈGLEMENT DU CONCOURS "GAGNEZ DE L'ESPACE !" Edition 2010

Tout dossier non complet ne sera pas présenté devant le jury.

Date de livraison : 15 septembre 2010 au plus tard.

Lieu : AMAURY MEDIAS, "Gagnez de l'Espace", 738 rue Yves Kermen, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

ARTICLE 12 : HUISSIER

Le présent règlement est déposé auprès de l'étude VITTO et POMMIER, huissiers de justice, 26 boulevard Jean Jaures
92100 Boulogne Billancourt



Rien que pour vos marques